

Marina de Portneuf

Taxes municipales

- RAPPEL

Le quatrième
versement
des taxes
municipales
est prévu
pour le 31
août 2013.

ATTENTION:

**Nouvelle
signalisation sur
la 1re avenue
entre la rue
Provencher et
Chemin Neuf**

**Pour + de détails :
règlement:
RMU-0403**

www.villedeportneuf.com

Hôtel de ville

297, 1re Avenue, Portneuf, Québec, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

Tél.: 418 286-3844

Fax : 418 286-4304

Courriel: info@villedeportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS (urgence): 418 808-8084

LOISIRS: 418 286-3844 poste 28

Courriel: loisirs@villedeportneuf.com

CENTRE DES LOISIRS: 418 286-6966

SÉCURITÉ PUBLIQUE 418 520-7471

EN CAS D'URGENCE: 911

**RETROUVEZ-NOUS
SUR LE WEB
AU:
WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM**



Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année.

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le jeudi 5 à 12h00 pour l'édition de septembre.

Le format Word est requis.

Réalisation et mise en page :

Nancy Provencher



À NOTER

La prochaine parution du journal municipal est prévue le:

20 septembre 2013.

Note: dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les

Nelson Bédard 418 286-3844 Poste 23 maire@villedeportneuf.com	Maire
Philippe Gignac 418 283-3987 philippe.gignac@villedeportneuf.com	Conseiller, district #1 Membre du comité culture et embellissement Représentant achat local
Diane Godin 418 286-6543 dyaneg@globetrotter.net	Conseillère, district #2 Représentante à la table de concertation des aînés de Portneuf Représentante de la ville à l'O.M.H.
Chantale Hamelin 418 286-6910 chantale.hamelin@villedeportneuf.com	Conseillère, district #3 Maire suppléante Membre du comité consultatif d'urbanisme Représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.
Jacquelin Martel 418 286-3775 jacquelin.martel@villedeportneuf.com	Conseiller, district #4 Représentant aux Haltes du Saint-Laurent Représentant au comité de pilotage - plan de développement durable
Esther Savard 418 286-3434 esther.savard@villedeportneuf.com	Conseillère, district #5 Représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale nationale et de Chaudières-Appalaches Représentante achat local Représentante pour le DekHockey
Annick Leclerc 418 913-0513 annick.leclerc@villedeportneuf.com	Conseillère, district #6 Responsable des questions familiales et du volet aînés
<u>Les responsables municipaux (418 286-3844)</u>	
DIRECTION GÉNÉRALE GREFFE SERVICE des TRAVAUX PUBLICS INSPECTION MUNICIPALE SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE SERVICE des LOISIRS INSPECTION de la RACE CANINE BIBLIOTHÈQUES (Le Signet) Denise Vermette	Danielle M. Bédard France Marcotte Denis Dion Jean-François Jourdain Éric Savard Tél.: 418 520-7471 Anaïs Jardon Denise Charest (La Découverte) Johanne Savard

SÉANCE DU CONSEIL



M. Nelson Bédard, maire de Portneuf

**Prochaine
séance
ordinaire:**

**Lundi, le 9
Septembre
2013 à 19h30**

- Dépôt du bordereau de correspondance
- Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
- Dépôt des indicateurs de gestion 2012
- Adoption des procès-verbaux des 10 et 17 juin 2013
- Adoption des comptes à payer : \$400 708.77
- Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires
- Assemblée de consultation, règlement élevage chevaux
- Adoption second projet règlement, élevage chevaux
- Avis de motion, règlement d'agrandissement de la zone Rv-201 dans le secteur Perthuis
- Avis de motion, règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- Démission pompiers volontaires
- Appui au 2^e projet du Comité des Haltes du Saint-Laurent
- Résolution d'appui aux gens du Lac Mégantic
- Scellant de surface, rang de la Chapelle
- Mandat CIMA, évaluation de l'hôtel de ville
- Dépôt projet PIQM, sous-volet 5.1
- Engagement d'une préposée temporaire aux loisirs
- Signature d'une lettre d'entente
- Signature contrat travail monsieur Éric Savard
- Inscription formation élection municipale
- Adhésion à l'alliance des villes et grands lacs du Saint-Laurent
- Paiement programme Rénovation

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PORTNEUF DU : 8 juillet 2013**



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 12 août 2013



- Dépôt du bordereau de correspondance
- Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2013
- Adoption des comptes à payer : \$581 215.44
- Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
- Adoption du premier projet de règlement, secteur Perthuis
- Adoption du règlement sur l'utilisation d'eau potable
- Engagement d'un préposé temporaire aux loisirs
- Mandat Mission HGE forage
- Acceptation soumission, étude géotechnique et caractérisation environnementale, phase II
- Signature protocole d'entente, Entraide incendie
- Appui à la brigade incendie, festival pompiers 2014
- Signature documents, cession quai de Portneuf
- Adoption de la Mission – Valeur/Politique de développement durable
- Reconnaissance véhicule urgence, Éric Savard – directeur incendie
- Achat de bancs pour le Parc des générations
- Demande à la Commission de toponymie, Secteur Perthuis
- Inscription conférence internationale des villes amies des aînés

AVIS PUBLICS

Ville de Portneuf
M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de permettre l'usage élevage de chevaux dans la zone Ra/a-1

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2013, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de permettre l'usage élevage de chevaux dans la zone Ra/a-1 » à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 8 juillet 2013.

Ce second projet de règlement a pour but de permettre l'usage « autres types d'élevage » dans la zone Ra/a-1 et de restreindre à deux (2) chevaux maximum par lot. Les normes relatives aux installations d'élevage en milieu agricole, article 16 du règlement de zonage, devront être respectées.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones

<u>Zone visée</u>	<u>Zones contiguës</u>
-------------------	------------------------

Ra/a-1	T-102, Af/b-3, Af/b-2, A-2, Rec-5
--------	-----------------------------------

Le plan permettant d'identifier les zones concernées et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 30 août 2013;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée d'une zone ou d'un secteur de zone quiconque serait une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à la date de référence soit le 8 juillet 2013.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

Suite...

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté, au bureau de la municipalité, au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, les jours ouvrables et aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE vingt-deuxième jour d'août 2013.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 août 2013, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement a pour but de redéfinir et d'agrandir les zones « Résidentielle de villégiature » Rv-201, Rv-202, Rv-203, Rv-204 et Rv-205 tout en diminuant la zone « Récréative » Rec-201 et la zone « Forestière » Fo-201.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 septembre 2013 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 22 août 2013.



France Marcotte, greffière

Organisme Portneuf

Code géographique 34048

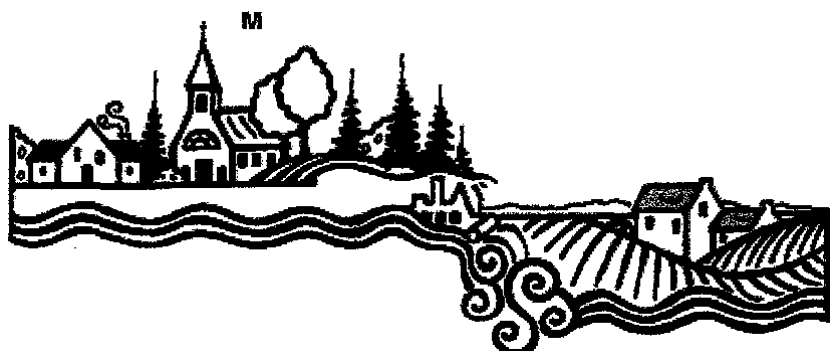
SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION DE BASE 2012

		2012	2011	2010
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Sécurité incendie				
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (a)	1	0,1347 \$	0,1142 \$	S.O.
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (b)	2	0,1546 \$	0,1341 \$	S.O.
TRANSPORT ROUTIER				
Voirie municipale				
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	3	2 909 \$	3 021 \$	2 769 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	4	5 659 \$	5 604 \$	5 105 \$
Enlèvement de la neige				
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	5	1 201 \$	1 198 \$	1 023 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	6	1 304 \$	1 305 \$	1 130 \$
HYGIÈNE DU MILIEU				
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution				
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	7	2,8902	5,7803	2,8902
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	8	3 525 \$	3 767 \$	3 043 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	9	8 277 \$	8 203 \$	7 006 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	10	0,11 \$	0,12 \$	0,11 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	11	0,14 \$	0,15 \$	0,14 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	12	0,30 \$	0,35 \$	0,26 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	13	0,70 \$	0,76 \$	0,59 \$
Traitement des eaux usées et réseaux d'égout				
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	14	0,19 \$	0,17 \$	0,14 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	15	0,49 \$	0,45 \$	0,41 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	16	859 \$	411 \$	916 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	17	6 185 \$	5 292 \$	5 206 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	18	0,08 \$	0,03 \$	S.O.
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	19	0,57 \$	0,44 \$	S.O.
Déchets domestiques et assimilés				
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	20	144,54 \$	141,49 \$	\$
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	21	144,56 \$	141,52 \$	\$
Collecte sélective de matières recyclables				
Rendement moyen annuel de la collecte sélective	22	0,135 t	0,125 t	t
Taux annuel de diversion	23	24,28 %	22,92 %	%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE				
Croissance des valeurs résidentielles imposables	24	S.O.	S.O.	%
RESSOURCES HUMAINES				
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	25	3,01 %	1,95 %	1,83 %
Effort de formation par employé	26	42,47 h	40,62 h	27,36 h
Taux de départs potentiels à la retraite	27	20,00 %	20,00 %	13,33 %

(a) Charges avant amortissement

(b) Charges

INFORMATIONS:



POUR UN JUMELAGE ÉLARGI

Préparé par :
LÉONCE GAGNON, président
RÉAL CARPENTIER, ex-président

Les personnes intéressées par ce jumelage élargi, peuvent nous en informer en communiquant à l'hôtel de ville (418 286-3844 poste 21).

JUMELAGE DONNACONA- JARNAC (État actuel)

Historique

Les villes de Donnacona et Jarnac sont jumelées depuis 1995; ce jumelage constitue un événement culturel d'importance au sein de notre communauté. Le jumelage de nos deux villes, c'est avant tout un jumelage de citoyennes et citoyens désireux(es) de découvrir, d'apprécier et de faire découvrir la différence. Le jumelage des villes de Donnacona et Jarnac, c'est aussi une vitrine de la ville de Donnacona sur l'Europe. De façon générale, les échanges du jumelage ont lieu à tous les deux ans. Ces voyages durent généralement quatorze (14) jours, dont une dizaine de jours passés en famille et le reste est consacré à des visites autonomes ou en groupe.

Mode de fonctionnement général

Toute personne désireuse de faire partie du jumelage doit payer une cotisation annuelle. Elle peut participer à un échange dans le cadre de notre jumelage, soit recevoir une ou des personnes de Jarnac lors du séjour des Jarnacais en terre québécoise et participer à un voyage en France lors du séjour de Québécois en France.

Activités du Jumelage

En plus de participer à des échanges avec la ou les villes jumelées en France, le comité de Jumelage est en somme un club social où les membres peuvent fraterniser tout au long de l'année par une série d'activités organisées afin de favoriser la participation des membres.

Coûts du jumelage pour un membre:

1. Payer sa cotisation comme membre annuellement.
2. Chaque membre paie le coût de l'activité à laquelle il participe.
3. Lors de l'accueil d'un groupe français, le membre hôte assure le logement et la nourriture des visiteurs et paie le coût de sa participation à chacune des activités organisées pour le groupe.
4. Le coût de l'activité pour les visiteurs est assumé par le comité local.
5. Au moment de l'accueil, une journée spéciale est assumée par la ville. Cette journée est consacrée aux visites des aménagements de la ville suivie d'une réception des participants offerte par la ville hôte.
6. Il en va de même lorsque le groupe québécois se rend en France, où c'est l'inverse qui se produit.
7. Une activité annuelle de levée de fonds est généralement réalisée afin de recueillir les argentés nécessaires en vue de l'accueil des Français. Il s'agit normalement d'un souper avec soirée dansante.

Événements du jumelage depuis sa fondation:

Année	Description	Personnes de Donnacona	Personnes de Jarnac	Nombre total de personnes impliquées
1994	Groupe de Jarnac venu en exploration	30	24	54
1995	Donnacona à Jarnac Première signature du jumelage à Jarnac	28	28	56
1996	Jarnac à Donnacona Première signature du jumelage à Donnacona	43	36	79
1997	Groupe de kayakistes de Jarnac à Donnacona	20	12	32
1998	Donnacona à Jarnac	24	24	48
1999	Jarnac à Donnacona	30	30	60
2000	Donnacona à Jarnac	25	25	50
2002	Jarnac à Donnacona	38	32	70
2004	Donnacona à Jarnac	17	17	34
2006	Jarnac à Donnacona	40	34	74
2008	Donnacona à Jarnac	19	19	38
2011	Jarnac à Donnacona	36	34	70
2013	Donnacona à Jarnac	30	30	60
	Total	380	345	725

Note1 : Plus d'une centaine de personnes de Donnacona impliquées à un moment ou un autre dans l'accueil et/ou visite à Jarnac. De ce nombre, environ 75 à 80 de Donnacona, les autres sont des environs de Donnacona.

Note2 : Villes ou municipalités dont des résidents ont participé au jumelage depuis sa fondation : Donnacona, Cap-Santé, Portneuf, Neuville, Saint-Basile, Pont-Rouge, Sainte-Catherine, Shannon, Québec, Saint-Étienne

JUMELAGE ÉLARGI

Pourquoi un jumelage élargi :

Un tel jumelage ne peut se faire qu'avec la participation de résidents des communautés impliquées. Il est impensable que les mêmes personnes y participent un grand nombre de fois, de ce fait, il faut penser à renouveler le membership par de nouvelles personnes désireuses d'y participer. On ne peut penser non plus que tous les résidents y participeront ni même la majorité, il faut respecter les goûts de chacun.

Donc, il vient un temps où il est difficile de recruter suffisamment de personnes pour garder un intérêt acceptable aux échanges. Plusieurs personnes de communautés environnantes se sont jointes au jumelage actuellement mais en ayant moins le sentiment d'appartenance dû au fait que leur ville ou municipalité ne soit nullement impliquée.

Si d'autres communautés s'impliquent, cela signifie que plus de résidents auront la possibilité de participer aux échanges tout en ayant la satisfaction d'y participer en tant que résident davantage qu'en tant que simplement personnel.

Principes d'un jumelage impliquant plusieurs municipalités ou villes

1. Pour devenir une municipalité participante, une résolution du conseil municipal est adoptée;
 2. Chaque municipalité membre désigne un élu pour siéger au Conseil d'administration du jumelage;
 3. La municipalité s'engage à promouvoir le jumelage auprès de ses concitoyens;
 4. La municipalité signe la charte du jumelage;
 5. La municipalité participe financièrement à l'accueil officiel des visiteurs lors d'une journée spéciale;
 6. Les municipalités désignent au moins un représentant des villes pour participer au voyage en France;
 7. Le jumelage se veut essentiellement une organisation apolitique;
 8. Une cotisation municipale annuelle est payée par chacune des municipalités;
 9. Le protocole de jumelage est signé conjointement par chacune des municipalités participantes.
- Ce jumelage est animé par les membres composés indépendamment du lieu de résidence. Il est naturellement souhaitable qu'il y ait toujours des membres issus de chacune des municipalités.



Un message de la FADOQ Portneuf : L'année 2013-2014 reprend ses activités le mardi 10 septembre prochain avec une épluchette. Bienvenue à nos membres!

Ensuite, tous les mardis après-midi, à la Salle des Chevaliers de Colomb, ce sera cartes, goûters, bingo. Les cartes de membres qui viennent à échéance en septembre ou octobre seront disponibles au tout début de septembre. N'attendez pas notre téléphone pour renouveler, au même prix soit \$15.00.

Notre conseil: **Bernadette Beaupré-Langlais**, présidente—**Françoise Beaupré**, vice-présidente - **Jeanne Hamelin**, secrétaire, **Betty Jess**, administratrice - **Marcel Petitclerc**- **Thérès Roy**- **Clément Tousignant**

Le club de l'âge d'or Partage débutera ses activités le 12 septembre 2013 à partir de 13h00 au Carrefour municipal avec une épluchette de blé d'inde

Bienvenue à tous nos nouveaux membres. Bienvenue également à tous nos nouveaux membres qui souhaitent se joindre à nous!

Charlotte Burns, présidente— **Liliane et Jacques Brière**—**Yvonne Frenette**



La semaine de travail des employés administratifs de la Ville de Portneuf revient à l'horaire normal, soit du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, à compter du 3 septembre 2013.

Heures d'ouverture du bureau municipal



Livre "Au dit-lieu de Portneuf"

Ce livre relate l'histoire de Portneuf et inclut de nombreuses photos en noir et blanc et en couleur.

Vous pouvez vous en procurer des copies, au coût de \$50.00 chacun, au bureau de l'hôtel de ville et chez M. Pierre Gignac (demers.gignac@globetrotter.net, 418 286-0024).

L'équipe de Portneuf 1861

Bibliothèque le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf



La bibliothèque reviendra à l'horaire régulier le mercredi 28 août 2013 de 19H00 à 20H30. Surveillez le journal municipal de septembre pour la liste des nouveautés.

Attention : La bibliothèque fait une vente de livres usagés à 1.00\$.



BIBLIOTHÈQUE La Découverte, secteur nord, carrefour municipal, 500, Notre-Dame, Portneuf

Horaire bibliothèque

La bibliothèque sera de retour à l'horaire régulier à partir du mardi 3 septembre de 18h30 à 20h00, le mercredi de 13h30 à 15h00 et le jeudi de 18h30 à 20h00.



La Résidence Portneuvienne

Le 23 juillet dernier, nous avons souligné le 95^e anniversaire de naissance de Madame Yvette Marcotte. Les membres de sa famille ainsi que les résidents ont participé activement à cette rencontre. Accordéon, violon, chorale et danse ont agrémenté cet après-midi.

Tous les lundis, un groupe de résidents participent à une rencontre amicale de pétanque.

Pour toute information ou pour réserver un appartement, veuillez communiquer avec monsieur Pierre Morissette au 418 286-4000.

Monsieur Gilles Émond, Président

Conseil d'administration de La Résidence Portneuvienne

Congé férié

Prenez note que le **bureau municipal sera fermé le lundi 2 septembre 2013** en raison de la Fête du travail.





Terrain de jeu 2013

Et oui, déjà nos sept semaines de terrain de jeu terminées. C'est fou à quel point l'été passe vite quand on s'amuse!

Cet été, l'escouade *Prêt-à-Tout* et son équipage nous ont fait vivre plein de beaux moments. Les jeunes ont été appelés à trouver une nouvelle planète pour répondre au manque d'espace sur notre planète actuelle. À travers nos sept semaines, les jeunes ont aussi pu vivre plusieurs belles activités et sorties, telles qu'une superbe mise en situation avec tout le service d'urgence, la classique soirée au camp et notre activité

de confection de tasses.

C'est avec un sentiment de fierté et d'accomplissement que je vois le terrain de jeu se terminer. En effet, le camp de jour fut une réussite encore cet été. Les enfants sont arrivés et repartent avec le sourire jusqu'aux oreilles. Ce grand sourire est en grande partie la réussite de nos animateurs et collaborateurs qui ont été présents pour les jeunes et qui leur ont permis de vivre des moments exceptionnels. Je tiens aussi à remercier tous les parents bénévoles qui nous ont aidés lors des sorties et pendant la soirée finale. Finalement, c'est aussi les enfants que je veux remercier pour leur belle participation au camp tout au long de l'été.

Merci à tous de nous accorder votre confiance et d'avoir participé en si grand nombre. En espérant tous vous revoir l'an prochain pour un autre bel été rempli de moments encore plus mémorables!

Jessica Thibodeau-Savard (Cheerios)
Coordonnatrice du terrain de jeu

Camp Ados 2013

C'est le 9 août dernier qu'a pris fin le premier été du camp ados de Portneuf. Pour ceux qui se demanderaient ce qu'est le camp d'ados de Portneuf et bien c'est un regroupement d'adolescents de 12 à 15 ans qui offrent leur service à la communauté afin d'effectuer des menus travaux. Ce groupe fut encadré par deux intervenants tout l'été. Les jeunes ont également eu des sorties et ce camp leur a permis de vivre une expérience d'apprenti-moniteur. Dans cette section du camp, ils devaient animer des jeux ainsi qu'aider les moniteurs. Ils jouaient le rôle d'aide-moniteur.

Cette première année fut une réussite avec un taux d'inscription de douze jeunes. Les jeunes ont chacun d'entre eux un minimum d'un contrat. Dans d'autres cas, chaque lundi après-midi, les jeunes faisaient du porte à porte afin de récolter des canettes. Ils faisaient également des lavages de voiture au coût de 7.00\$ l'extérieur et 7.00\$ l'intérieur. Un lave-auto fut organisé afin de financer une sortie à la Ronde qui fut réalisée le 31 juillet dernier.

Merci à tous ceux qui ont fait de cet été, un franc succès et à l'an prochain.

L'équipe du Camp ados de Portneuf.



ASEP - Association de Sclérose En Plaques de Portneuf, un bel exemple de partenariat

L'Association de Sclérose En Plaques de Portneuf, conjointement avec le magasin *Future Shop* de Place Laurier a accepté avec plaisir de faire un don pour l'achat d'une console Wii pour agrémenter les activités de loisirs des personnes atteintes de SEP résidant à l'hôpital régional de Saint-Raymond. Cette console sera aussi disponible pour d'autres patients à mobilité réduite.

La remise officielle a eu lieu le 7 mai dernier lors du souper et de l'assemblée générale annuelle de l'ASEPP en présence de M. Pierre Charest président, M. Danny Potvin de *Future Shop* ainsi que des résidents de l'hôpital régionale de Saint-Raymond. C'est un bel exemple de services que notre association peut rendre à ses membres.

Nous offrons des activités à chaque mardi de 10h30 à 15h30 lors de nos « Café La Jasette » et ce durant toute l'année. Nous nous déplaçons à travers le comté pour desservir le plus grand nombre de personnes atteintes de déficience physique.

Contactez-nous, il nous fera plaisir de vous informer sur nos activités.

M. Pierre Charest, président 418 286-6960

Mme Céline Nadeau, secrétaire 418 286-4450



L'HERBE À POUX Ça s'arrache !



Couper l'herbe à poux, c'est gagnant pour notre santé!

En réduisant le pollen de l'herbe à poux dans l'air de votre municipalité, vous contribuez immédiatement à l'amélioration de la qualité de vie de vos citoyens. Le pollen de l'herbe à poux constitue la principale cause de la rhinite allergique (rhume des foins), qui

touche un Québécois sur sept. Ainsi, par la coupe de l'herbe à poux, il est possible de diminuer l'intensité des symptômes d'allergie de 50 % chez un citoyen sur deux. Coupez l'herbe à poux avec vos équipements habituels d'entretien des terrains : tondeuse, faucheuse, balai mécanique de rue. La tonte est toutefois reconnue comme la méthode la plus efficace. L'herbe à poux est une plante annuelle. La couper une seule année réduira le pollen dans l'air... une année seulement! **OÙ?** Là où ça compte; sur les terrains infestés situés tout près car la majeure partie du pollen voyage sur moins de 800m.

- **ROUTES ASPHALTÉES:** Coupez les premiers mètres en bordure de l'accotement;
- **EMPRISES DES RUES:** Coupez les portions de terrain qui longent les rues et les trottoirs;
- **TERRAINS VAGUES:** Coupez minimalement le pourtour. Au centre, si possible, laissez les autres plantes pousser afin d'empêcher l'herbe à poux de s'implanter;
- **TERRAINS INDUSTRIELS:** Coupez les bords de rue et les parties de terrain non végétalisées où il y a de la circulation lourde;
- **DÉPÔTS À NEIGE:** Coupez ces zones si elles sont infestées.

Pour plus d'information sur l'herbe à poux, rendez-vous sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux : www.herbeapoux.gouv.qc.ca.



Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf

La Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf (SHEP) organise des activités pour les gens qui s'intéressent au jardinage sous toutes ses formes.

Adresse du site de la SHEP : www.sheportneuf.fsheq.org.

Voici la prochaine activité :

Le dimanche 8 septembre 2013, conférence à la salle Donnalie, 231, boul. Gaudreau, Donnacona à 9h00 : Préparer son jardin pour l'hiver, par Julie Boudreau.

Notre emblème floral
Echinacea purpurea



*Votre comité
Culture et embellissement*

Info: philippe.gignac@villedeportneuf.com
www.villedeportneuf.com

Notre emblème aviaire
Le Grand Héron



Bac de récupération de la Ressourcerie de Portneuf



La Ressourcerie de Portneuf offre gratuitement un service de bac de récupération qui sera installé sur le terrain de l'hôtel de ville vers la mi-septembre. Les citoyens de la ville de Portneuf pourront utiliser ce bac afin de disposer de vêtements, chaussures, literie, livres ou tout autre objet qui ne représente aucun danger lors de la cueillette de récupération et dont ils désirent se départir. **Aucun objet cassant ou coupant ne doit être déposé dans le bac.**

La Ressourcerie de Portneuf est un organisme à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de l'économie sociale, dans le comté de Portneuf. Elle récupère tous les articles de maison que les gens n'utilisent plus et les revend à son magasin situé à St-Marc-des-Carières. Elle offre le service de transport des objets encombrants gratuitement. Elle s'occupera de vider le bac, de faire le tri et le recyclage des objets récupérés.



Ville de Portneuf

OFFRE D'EMPLOI

Préposé aux loisirs «temps partiel sur appel»

Horaire de travail

Horaire variable réparti du dimanche au samedi sur un horaire flexible selon les besoins du service et de la période de travail, aucun nombre d'heure garanti;

Lieu du travail : 451, boul. Gauthier (OTJ) et au 332, 2^e avenue (gymnase).

Nature du travail

Sous l'autorité de Mme Anaïs Jardon, directrice des loisirs, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à effectuer différents travaux en rapport avec l'encadrement des activités de loisirs.

Attribution des caractéristiques

- Agit à titre de surveillant du gymnase et s'assure de la légitimité des citoyens qui utilisent les appareils;
- Agit à titre de surveillant à l'O.T.J., et s'assure de la sécurité des utilisateurs des équipements de loisirs;
- Voit au respect des règlements encadrant l'utilisation sécuritaire des infrastructures et des équipements de loisirs;
- Collabore pour assurer en tout temps l'entretien, la sécurité et la salubrité des lieux, entre autres, au début et à la fin des activités (ramasse les déchets, range le matériel, vérifie les fenêtres et les portes, et ferme l'éclairage.);
- Collabore pour s'assurer du bon fonctionnement des équipements sanitaires, de sécurité et des services d'utilité publique (électricité, chauffage, alarme, etc.);
- Supervise les activités tenues au gymnase, à l'O.T.J., et fait le suivi du respect des lois qui régissent nos établissements en matière de boissons, de drogues, de cigarettes et autres;
- Vérifie et avise son supérieur que des ampoules électriques sont défectueuses, et porte une attention particulière aux ampoules des sorties d'urgence;
- Informe le citoyen sur les facilités et les conditions d'usage des bâtiments et édifices municipaux;
- Entretient de bonnes relations avec les citoyens internes et externes ainsi qu'avec tous ses collègues de travail.

Il accomplit toutes les autres tâches connexes requises par son supérieur.

Qualifications requises : secondaire V ou équivalent

**Classification selon la convention collective préposé aux loisirs,
salaire entre 10.39\$ et 12.64\$ de l'heure selon l'expérience de travail.**

Faire parvenir votre formulaire «Demande d'emploi» disponible au bureau municipal ou sur le site web de la ville dans la rubrique offre d'emploi **avant le 6 septembre 2013 – 16h00**

À l'attention de Mme Danielle Bédard

Par fax au: 418 286-4304

Par courriel à : direction.generale@villedeportneuf.com

En personne ou par la poste au : 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, QC, G0A 2Y0

Seulement les candidats retenus seront convoqués pour une entrevue.

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

NOUVEAU SERVICE À PORTNEUF : La Ville de Portneuf est heureuse d'offrir à ses résidents uniquement une station de vidange pour les véhicules récréatifs. La station est située au 1000, rue Saint-Germain et est localisée précisément le long de la clôture du garage municipal. Pour protéger le conduit d'accès nous avons déposé deux blocs en béton le long de la clôture. De par son installation (conduit avec bouchon) cette vidange de motorisés est facile d'accès et simple à utiliser. Ce service est tout à fait gratuit.



À retenir...



RRGMRP

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Bac brun : modification interdite sous peine d'amende

Il est strictement interdit de peindre ou de modifier le bac brun. Toute modification ou altération au bac sera facturée aux contrevenants. Les contrevenants devront payer un montant de 75.00\$ plus taxes en plus de se voir retirer l'usage d'un bac brun.

Le bac brun appartient à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. Il est prêté gratuitement et est lié à l'adresse civique où il a été distribué. Il doit donc demeurer à cette adresse en cas de déménagement. Le bac peut être retracé grâce à une puce électronique intégrée dans le bac.

Merci d'en faire bon usage.

**Si vous souhaitez faire paraître une publicité,
contactez-nous au: 418 286-3844 poste 21**



**Nous tenons à vous informer que la campagne d'achat local 2013 aura lieu du
11 septembre au 8 octobre 2013.**

dépositaire du gref de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075



courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD LECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977